



Sous-titre

Les chatons des bords de Drôme



Sous-titre

Certificat d'engagement et de connaissance

Accueillir un animal au sein de son foyer représente des devoirs et des obligations. Le chat ou le chaton adopté n'est pas un objet, un jouet, ni une peluche : c'est un être vivant. Il mange, boit, joue et peut tomber malade. Il a son caractère et ses besoins. Et surtout, il a besoin d'être aimé et d'aimer.

Je m'engage formellement sous peine d'annulation de l'adoption :

- A ne pas laisser sortir le chaton tant que la stérilisation n'a pas été effectuée.
- A lui assurer bons soins, protection, habitat et affection.
Il devra bénéficier de la considération et du respect dû à tout être vivant ; il est donc du devoir de l'adoptant de considérer l'animal comme un membre à part entière de sa famille.
- A le stériliser, pour les chatons, à l'âge de 6 mois, pour éviter la prolifération féline et sa disparition par fugue.
- A respecter une période de sécurité en intérieur d'au moins 3 semaines pour un chat adulte ; et jusqu'à sa stérilisation pour les chatons.
- A trouver le moyen de sécuriser fenêtres, balcons et terrasses s'il vit en appartement.
- A prévenir l'association les chatons des bords de Drôme s'il venait à disparaître de quelque façon que ce soit (perte ou décès).
- A ne jamais céder ni vendre le chat sans en avoir averti l'association qui se réserve un droit de préemption.
- A recevoir l'enquêteur désigné par les chatons des bords de Drôme sur présentation de sa carte, chargé du contrôle de l'animal, de son bon état physique et de ses bonnes conditions de vie.
- A accepter de l'association un droit de reprise au cas où l'animal serait dans des conditions considérées comme non satisfaisantes pour sa santé ou sa sécurité ou de non-respect du contrat.

Besoins physiologiques du chat / chaton

1. Etre nourri avec de la nourriture adaptée à son espèce.
2. Avoir de l'eau à volonté.
3. Avoir une litière présente dans la pièce où vit l'animal. Plusieurs litières peuvent être nécessaire dans certains cas ; configuration des lieux ou présence d'autres animaux dans la maison.
4. Il peut être nécessaire de poser régulièrement un anti-puce et de donner un vermifuge à l'animal.
5. En cas de problème, ne pas hésiter à faire appel à un vétérinaire. En effet, un chat peut tomber malade et, dans ce cas, seul le vétérinaire peut poser un diagnostic.

Financièrement

1. Nourriture et litière : de la qualité de la nourriture dépendra le prix mais autour de **20€** par mois.
2. Même s'il est déjà identifié, il faudra le stériliser. Ce qui a un coût. Suivant les vétérinaires, le coût sera au minimum pour un mâle de **60€** (et plus) et pour une femelle de **75€** (et plus).
3. Vaccin : environ **45€** (et plus) par an.
4. Il peut être judicieux de vérifier les tarifs pratiqués par votre vétérinaire avant d'adopter.

(Ecrire : je m'engage à respecter les besoins de mon chat et signer)